

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT SALIES-DE-BÉARN**  
**AGRÉGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**  
**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET 2022**

**I. Contexte**

Le Budget annexe Assainissement est un Service Public Local.

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et à l'article L.2313 du code général des collectivités territoriales, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe aux comptes administratifs et aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville. Le Budget retrace l'ensemble des prévisions de dépenses et de recettes de l'année 2022.

**II. Détail des sections**

**1. Section d'exploitation**

La section d'exploitation s'équilibre à 174 480.00 €, pour mémoire, elle était de 176 480.00 € au budget 2021.

**1.1 Recettes d'exploitation**

L'évolution du montant des recettes d'exploitation pour 2022 (stable par rapport à 2021) se répartit de la façon suivante :

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Variation en €</b>
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations	120 000 €	120 000 €	0
74 – Subventions d'exploitation	2 000 €	0 €	-2 000
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 480 €	54 480 €	0
<b>TOTAL</b>	<b>176 480 €</b>	<b>174 480 €</b>	<b>-2 000</b>

La recette du chapitre 70 concerne la redevance d'assainissement collectif reversée par la SAUR dans le cadre du contrat de délégation de Service Public.

La recette du chapitre 74 concerne la prime d'épuration. Versée par l'Agence de l'eau aux maîtres d'ouvrages d'installations, elle permet d'éviter la détérioration de la qualité des eaux. La qualité des eaux ne permet pas de percevoir la prime pour 2022.

## 1.2 Dépenses d'exploitation

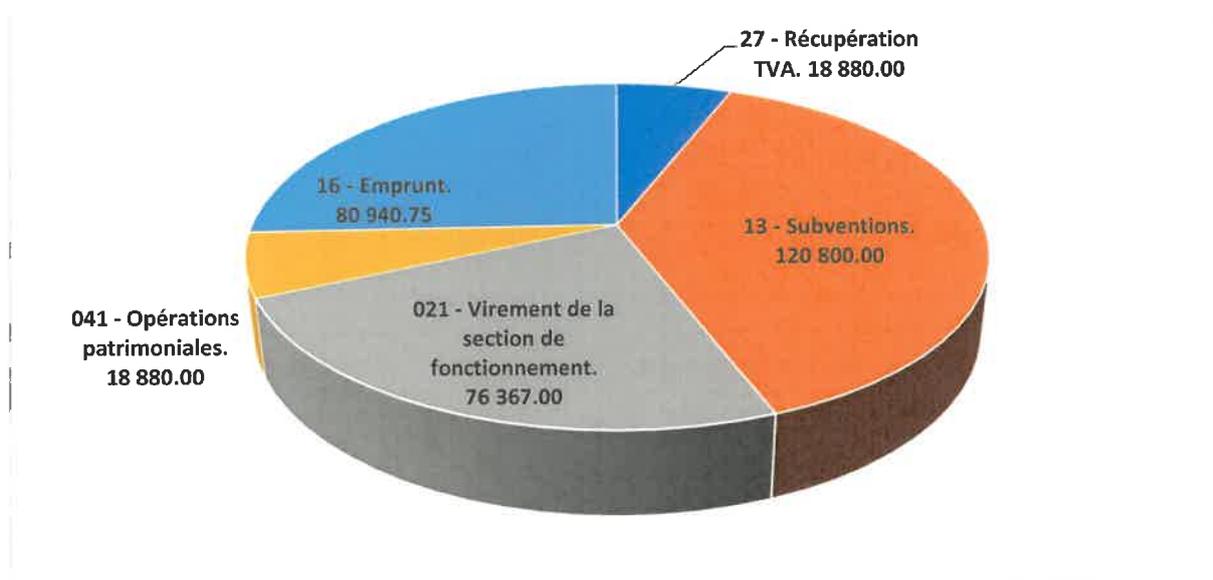
L'évolution du montant des dépenses d'exploitation pour 2022 (soit -10.36% sans le virement à la section d'investissement), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Variation en €
66 – Charges financières	30 715 €	27 533 €	-3 182
023 – Virement à la section d'investissement	72 185 €	76 367 €	+1 182
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 580 €	70 580 €	0
<b>TOTAL</b>	<b>176 480 €</b>	<b>174 480 €</b>	<b>-2 000</b>

## 2 Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 503 292.06 €.

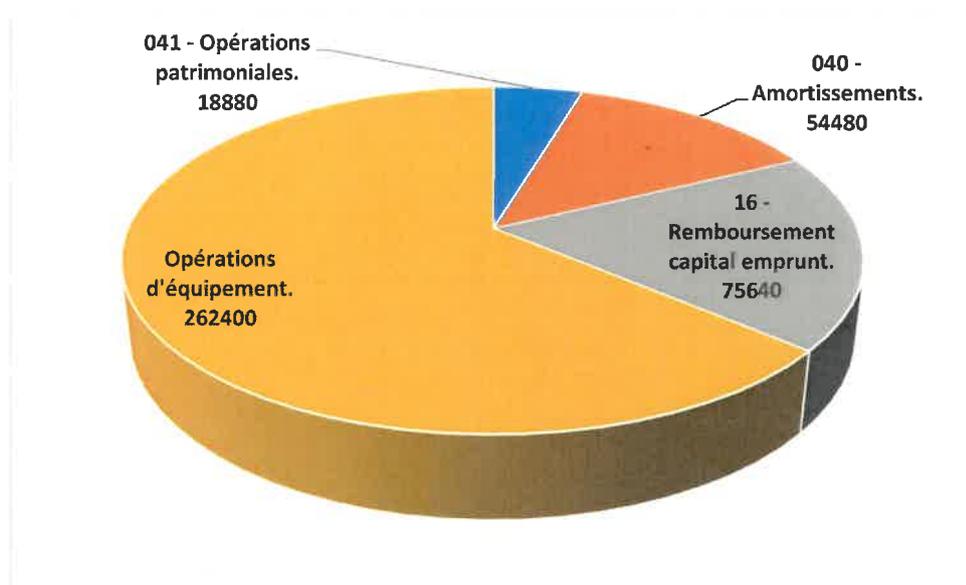
### 2.1 Recettes d'investissement



Les recettes sont constituées par :

- les recettes d'amortissement pour 70 580 €,
- des subventions liées à la réalisation de l'étude d'actualisation du schéma directeur des eaux usées pour 120 800 €,
- de la récupération de la TVA grevant les travaux effectués par la commune pour 18 880 €,
- un emprunt d'équilibre à hauteur de 80 950.75 €.

## 2.2 Dépenses d'investissement



Les principaux projets de l'année 2022 sont l'actualisation du schéma directeur, la réhabilitation du réseau (postes de relevage stade Al Cartéro et de Baillénx) et des travaux à la station d'épuration.

### III. Endettement

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le montant de la dette en capital pour ce budget s'élève à 999 878.82 €.